



SPÉCIAL GRAND SUD

LÉGISLATION

Autorégulation du courtage : la réfor

Une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale relance le projet d'autorégulation du courtage. Mais la date d'entrée en vigueur de la réforme demeure incertaine.

Une proposition de loi « relative à la réforme du courtage de l'assurance et du courtage en opérations de banque et en services de paiement » a été déposée à l'Assemblée nationale, le 14 janvier, par Valéria Faure-Muntian, députée La République en marche de

la Loire. Cette initiative intervient après que le Conseil constitutionnel a censuré l'adoption de cette réforme dans le cadre de la loi Pacte où elle n'avait pas sa place, ont estimé les Sages. La proposition de loi prévoit une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2021.

Cependant, au regard de l'ordre du jour très embou-

teillé de l'Assemblée nationale, notamment par la réforme des retraites, et du délai nécessaire aux futures associations professionnelles du courtage pour se mettre en ordre de marche, sans oublier la navette parlementaire, cette date ne serait ni tenable, ni réaliste selon les syndicats professionnels des intermédiaires en assurance et en banque (IOBSP).

Et d'ailleurs, leur *lobbying* semble avoir fonctionné puisque le ministère des Finances aurait fini par admettre également que « la date du 1^{er} janvier 2021 n'est plus réaliste », selon un représentant de l'administration.

Une position en phase avec celle de Valéria Faure-Muntian. « Si les délais s'avé-

Huit candidats en lice pour l'agrément autorégulation

La réforme de l'autorégulation du courtage délègue à des associations professionnelles des missions d'accompagnement et de régulation de la profession. Aujourd'hui, huit organisations ont fait connaître leur intérêt pour l'agrément.



L. AETIHA / QUARTE

BERTRAND DE SURMONT
PRÉSIDENT
DE PLANÈTE CSCA

Syndicat employeur de la branche du courtage, Planète CSCA est une organisation professionnelle qui entend représenter le courtage en assurance et défendre la profession auprès de tous les organismes publics et privés, nationaux et internationaux.



L. AETIHA / QUARTE

DAVID CHARLET
PRÉSIDENT
DE L'ANACOFI

L'association nationale des conseils financiers représente et accompagne tous les métiers du conseil financier afin de leur permettre d'exercer leur profession dans les meilleures conditions et dans le respect de leurs clients.



DOMINIQUE FONTEINAT

STÉPHANE FANTUZ
PRÉSIDENT
DE CNCEF ASSURANCES

La Chambre nationale des conseils experts financiers est un syndicat professionnel se donnant pour missions de rassembler, représenter et défendre les professionnels de l'économie, de la finance et du chiffre.



A. DETIENNE / CMAP

RAYMOND LEBAN
PRÉSIDENT
DE CGPC ASSURANCES

CGPC est une association qui organise, gère et promeut la certification des professionnels exerçant l'activité de conseil en gestion de patrimoine au sein de banques, de sociétés d'assurance, de sociétés de gestion de portefeuille, de cabinets indépendants ou des professions libérales du chiffre et du droit.



me est de retour

raient ne pas être suffisants, rien n'empêche de changer la date de mise en application», rappelait-elle dans nos colonnes.

Clarifier le contenu

Ainsi, la réforme d'auto-régulation du courtage devrait entrer en vigueur dans le «courant de l'année 2021», et non plus au 1^{er} janvier 2021 comme envisagé depuis la relance du projet de réforme au début de l'année.

Le groupe LREM à l'Assemblée nationale aurait identifié une fenêtre de tir pour exami-

ner la proposition de loi (PPL) – «vraisemblablement courant mai», confie une source – dans l'espoir d'arriver à une adoption en première lecture avant l'été. Le report du calendrier serait «acté» avec la mention d'une nouvelle date d'entrée en vigueur lors de l'examen du texte en commission des affaires économiques. Le nouveau dispositif de régulation s'imposerait donc pour l'ensemble des intermédiaires d'assurance début 2022.

La nouvelle PPL reprend les principaux éléments du

projet censuré, mais remplace le «devoir de vigilance» par la notion de «respect des exigences professionnelles». «C'est un sujet sur lequel nous sommes en demande d'explications. Nous souhaitons savoir ce que le Trésor et surtout l'ACPR envisagent. La définition donnée à cette notion peut nous entraîner au-delà du devoir de vigilance», pointe Bertrand de Surmont, président de Planète CSCA. Et d'ajouter: «Nous serons très attentifs aux conséquences éventuelles du texte. Nous

sommes là pour préserver le modèle français du courtage de proximité. Le contrôle des courtiers par les associations d'autorégulation est une ligne rouge que nous ne souhaitons pas franchir.»

Les syndicats de CGP, d'IOB ou de courtiers attendent donc aujourd'hui plus d'informations sur le contenu des projets de décret et surtout un calendrier afin de lancer la construction de leur association pour les uns et l'adaptation des entités existantes pour les autres.

● MARIE-CAROLINE CARRÈRE



PHILIPPE FEUILLE

PRÉSIDENT
DE LA C^{IE} DES IAS (CGP-CIF)
Cette association d'intermédiation en assurance, sœur de la compagnie des CGP-CIF, entend accueillir l'ensemble des courtiers en assurances, vie et IARD. Elle accompagne ses adhérents dans leur mise en conformité, pour le respect de la réglementation et la formation.



JULIEN SERAQUI

PRÉSIDENT
DE CNCGP
La Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) est une association de conseillers en investissements financiers représentative de la profession des CGP. Elle entend être un porte-parole des professionnels auprès des pouvoirs publics, des partenaires et du grand public.



PHILIPPE TABORET

PRÉSIDENT
DE L'APIC
L'association professionnelle des intermédiaires en crédits regroupe la grande majorité des acteurs de l'intermédiation en crédit en France (courtiers et mandataires) et entend faire reconnaître la spécificité de la profession et accompagner les évolutions.



GÉRAUD CAMBOURNAC

DIRECTEUR GÉNÉRAL
DE L'AFIB
L'association française des intermédiaires en bancassurance est une association qui a pour mission de représenter les acteurs du crédit et entend représenter la profession auprès des pouvoirs publics et des établissements prêteurs.